

Le
titre

centre marocain de
CONJONCTURE



[sommaire]

[édito]

EDITO

Reprise **1**

INTERNATIONAL

Les Relations Transatlantiques
Conflits et coopération **3**

DYNAMIQUE ÉCONOMIQUE

Bourse des Valeurs
Un nouvel environnement
réglementaire en perspective **5**

PERSPECTIVES SECTORIELLES

L'Aménagement des Sites
Touristiques
Atouts et difficultés **8**

ENTREPRISES ET MARCHÉS

Privatisation de la SOMACA
Perspectives du secteur
automobile au Maroc **10**

POINT DE CONJONCTURE

Les Comptes Financiers de l'Etat
Quelle lisibilité ? **12**

PREVISIONS

Système Educatif et Capital Humain
Incidence de la transition
démographique **13**

LETTRE MENSUELLE ECONOMIQUE ET
SOCIALE EDITÉE PAR LE CENTRE
MAROCAIN DE CONJONCTURE

Fondateurs

FONDATION ONA
BANQUE COMMERCIALE DU MAROC

Partenaires

AKWA GROUP
ASSURANCES ES SAADA / CNSS
MAROC TELECOM / ODEP
ONEP / ONP / RAM

Directeur de la publication

HABIB EL MALKI

Comité scientifique

Abdelati DOUMOU - Habib EL MALKI
Larabi JAIDI - Ahmed LAABOUDI
Abdellatif MÂZOUZ - M'hammed TAHRAOUI

Reprise

L'été 2003 touche à sa fin, l'occasion pour les uns d'en faire le bilan et pour d'autres de se préparer à la reprise des activités.

Cet été s'est caractérisé par la meilleure récolte céréalière des cinq dernières années, par une canicule ayant particulièrement favorisé l'industrie des boissons et le secteur touristique. Ce dernier a également bénéficié du bon comportement du tourisme national, de la croissance des flux des RME et de l'évolution du mode de consommation de la nouvelle génération des vacanciers d'origine marocaine, atténuant ainsi les conséquences du recul enregistré par le nombre de visiteurs étrangers.

Marqué par une aggravation du déficit commercial, une croissance des activités du BTP et des services, une progression des recettes RME et des investissements étrangers, l'été a également enregistré une croissance de la liquidité de l'économie engendrant un relèvement du taux de la réserve monétaire, une certaine déprime du marché obligataire et une consolidation de la hausse amorcée par le compartiment actions de la bourse des valeurs depuis le début de l'année.

Outre la préparation de la rentrée scolaire et universitaire, l'été 2003 s'est achevé par l'organisation et le déroulement des élections communales dont les résultats sont désormais connus.

Les opérateurs économiques peuvent, en principe, aborder leur véritable rentrée des affaires avec sérénité. Les bonnes perspectives de croissance de l'économie nationale annoncées pour 2003 et les indices de reprise observés chez les partenaires éco-

nomiques du Maroc sont de bonne augure. Les premiers signaux stimulant l'activité économique ont été donnés tout au long de l'été par les pouvoirs publics. Outre l'adoption de projets de lois régissant les affaires économiques (code du travail, projets de textes réformant le marché financier, le droit de grève, les retraites, l'assurance accidents de travail, etc.), un ensemble de chantiers et de grands projets d'infrastructure économique (zones industrielles et touristiques, réseau routier et portuaire...) et sociale (programmes de logements économiques, unités scolaires et hospitalières) ont été initiés. Les dispositions fiscales annoncées dans le cadre de la loi de finances 2004 sont encourageantes, bien qu'insuffisantes. La mise à niveau des entreprises bénéficie d'une attention particulière tant au niveau des mécanismes de sa mise en œuvre qu'à celui des moyens et des formules de financement devant l'accompagner. Le retour de grands investisseurs étrangers tels qu'Altadis, Renault ou Vivendi et l'accélération des négociations de l'accord de libre échange avec les USA sont autant de témoignages de confiance à l'égard de l'économie marocaine.

Globalement, la reprise des affaires bénéficie de conditions relativement favorables en cette rentrée. Il appartient aux opérateurs économiques de ne pas verser dans des attentismes liés à la pluviométrie, au ramadan ou à d'autres événements hypothétiques. Plus vite nous reprenons nos activités et plus importantes seront les performances de notre économie.

Rentrée scolaire 2003 - 2004

Changer l'école, c'est la responsabilité de tous.



L'espoir en l'avenir

Assurer à plus de six millions de jeunes Marocains l'accès à une éducation de qualité est une priorité nationale. Cette rentrée scolaire, quatrième de la "décennie de l'éducation et de la formation", marque, plus que jamais, la détermination du Ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse à faire de l'école un espace d'éducation à la citoyenneté, à la démocratie et à la modernité.

Mais cela est aussi de notre responsabilité à tous : communauté éducative, parents, collectivités locales, société civile et entreprises...

Ensemble, changeons l'école. Elle a besoin de toute notre confiance et de notre totale solidarité.

www.men.gov.ma



MINISTÈRE DE
L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE



Les Relations Transatlantiques

Conflits et coopération

Partenaires commerciaux indissociables, les Etats-Unis et l'Union Européenne représentent près de 40% des échanges mondiaux. Ce faisant, ils sont aussi de redoutables concurrents dont les différends illustrent les vues et intérêts divergents. La multiplication de ces différends portés devant l'OMC est partiellement l'expression d'une "multilatéralisation" de ces conflits. Cette évolution signifie qu'au delà de la récente détérioration des relations commerciales transatlantiques, des solutions négociées dans un cadre multilatéral semblent envisageables. Il est inévitable que de la compétition entre deux géants émergent certains conflits. D'autant que les sociétés établies des deux côtés de l'Atlantique ne partagent pas nécessairement les mêmes visions politiques ou culturelles. L'inquiétant est que l'équivalence des poids économiques et commerciaux est déstabilisée par des relations politiques inégalitaires.

Sur la scène du commerce international, les Etats-Unis et l'Europe sont à la fois principaux partenaires et concurrents. A eux deux, les "éléphants" du commerce international représentent près de 40% des échanges mondiaux. Les échanges transatlantiques de biens et services s'élèvent à environ 600 milliards de dollars par an. Les Communautés européennes représentent, pour les Etats-Unis, 20% du commerce des biens et 40% du commerce des services. Les Etats-Unis sont le principal partenaire de l'Union européenne en matière d'IDE. Plus de 60% des investissements directs étrangers aux Etats-Unis sont le fait d'entreprises européennes. Les relations entre les Etats-Unis et l'UE sont proches de l'équilibre, voire excédentaire pour cette dernière. Le commerce et l'investissement - qui est au cœur des échanges entre les deux continents - sont une zone de friction autant que de richesses.

L'Equivalence des Deux Géants Economiques

Le PIB de l'UE est supérieur à celui des Etats-Unis. Sa population (374 millions) est également supérieure à celle des Etats-Unis (268 millions). L'industrie européenne est parvenue à entamer la domination quasi monopolistique des Etats-Unis dans des secteurs stratégiques. Il y a encore trente ans, les principaux avionneurs - Boeing, Lockheed, MacDonnell Douglas étaient américains et se partageaient plus de 90% du marché mondial. Airbus a réussi à déstabiliser les positions des constructeurs américains. Tout comme Airbus symbolise la réussite de la coopération technologique et commerciale de l'industrie aéronautique européenne, Ariane illustre celle de l'Europe spatiale. S'ajoute à ces performances, la position de leader que l'Europe conserve dans des conditions fragiles, dans des branches telles que la chimie ou l'automobile sans parler de l'agriculture. Dans la sphère des échanges internationaux, l'UE confirme sa position de premier exportateur mondial avec 19,6% des exportations mondiales et de deuxième importateur mondial avec 16,9%. En regard, les Etats-Unis ont confirmé leur première place au classement des importateurs avec une part de 20,1% et leur deuxième place parmi les exportateurs avec une part de 16,5%.

Les Etats-Unis et l'Union européenne sont, l'un pour l'autre, les principaux partenaires commerciaux. Leurs relations commerciales se sont récemment détériorées. Les mesures de sauvegarde pour l'acier ont été portées respectivement par l'un et l'autre partenaire devant l'OMC; l'affaire des Foreign Sales Corporations (FSC) a relancé le débat sur le recours aux sanctions; la question des organismes génétiquement modifiés (OGM) a pris une dimension nouvelle... Le tout, dans un climat de négociations commerciales multilatérales déjà tendu (Cycle de Doha entamé en novembre 2001).

Malgré la profusion des échanges entre les Etats-Unis et l'Europe, ces deux entités n'ont pas d'autres forums pour résoudre leurs conflits commerciaux que l'OMC ou les consultations bilatérales. Aucun accord commercial régional ne réunit les Etats-Unis et l'Europe. Tout conflit entre les deux superpuissances est donc nécessairement "multilatéralisé". Les Etats-Unis et l'Europe sont les principaux utilisateurs du système de règlement des différends de l'OMC. Plus de 70% des différends impliquent l'une ou l'autre des deux superpuissances commerciales. Mais, les différends transatlantiques représentent, pour leur part, environ 22% du total. Pour la plupart, ces différends sont réglés au niveau des consultations. Depuis la création de l'OMC en 1995, seules 13 rap-

[Les Relations Transatlantiques : Conflits et coopération]

ports de groupes spéciaux et 10 rapports de l'Organe d'appel ont été adoptés qui portaient sur des différends transatlantiques. Au total, ces différends portent sur 1 à 2% seulement de la valeur des échanges transatlantiques.

Le nombre de différends entre les Etats-Unis et l'Europe portés devant l'OMC n'est pas le signe d'un dysfonctionnement du système commercial, mais au contraire celui d'un certain équilibre. Au début des années 1970, les Etats-Unis s'étaient dotés d'instruments de politique commerciale autorisant des sanctions unilatérales contre tout pays menaçant, par une pratique illicite, les intérêts des entreprises américaines (Section 301). Désormais, en vertu de l'article 23 du DSU (Dispute Settlement Understanding/Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends au sein de l'OMC), les membres de l'OMC ne peuvent plus recourir aux sanctions unilatérales indépendamment de toute procédure multilatérale. En d'autres termes, les membres de l'OMC ne sont plus menacés par l'unilatéralisme américain, et toute sanction doit être préalablement autorisée par l'OMC.

Le dialogue transatlantique n'est pas en panne, et quelques conflits ne devraient pas suffire à noircir le tableau. Sur le plan des négociations commerciales multilatérales, les Etats-Unis et l'Europe ont également de nombreux intérêts en commun. Ceux-ci peuvent être sectoriels (par exemple la libéralisation des services), ou globaux (action commune dans le cadre du cycle de négociations de Doha). Dans les relations entre les Etats-Unis et l'Europe, les sources de conflit sont donc moins nombreuses que celles d'accord. Toutefois, un autre aspect des relations transatlantiques est plus inquiétant. Les relations politiques entre les deux géants s'inscrivent dans un contexte fortement inégalitaire.

Des Relations Politiques Inégalitaires

Dans le contexte de la guerre froide, la volonté des Etats-Unis d'englober les relations euro-américaines dans une communauté transatlantique dont ils assureraient leur leadership s'est manifestée sur plusieurs plans.

Les Etats-Unis tentent d'englober l'Europe dans un partenariat transatlantique. Malgré la fin de la guerre froide, ils n'ont nullement renoncé à des projets analogues à ceux formés par Kennedy (le grand dessein) ou par Kissinger (la charte atlantique). Les années 90 ont été marquées par la relance du dialogue et du partenariat transatlantique mais les initiatives sont restées lettre morte. Il en est ainsi du New transatlantic Agenda

qui a été approuvé au sommet de Madrid en 1995. Il en est de même du PET (Transatlantic economic partnership), lancée lors du sommet euro-américain de Londres en 1998. Bien souvent, dans le même temps, les Etats-Unis imposent aux Européens de s'aligner sur leur politique étrangère à l'égard d'Etats-tiers (Afghanistan, Chine, Libye, Irak etc.). Corrélativement, cette double tendance suscite un tropisme atlantisme chez de nombreux Etats membres. C'est à dire que l'idée d'une Europe qui ait sa personnalité propre et soit indépendante des blocs n'a jamais été partagée par les partenaires européens.

Différents événements d'actualité récente illustrent les ambivalences constatées sur lesquelles reposent les relations transatlantiques. D'un côté, les Etats-Unis appellent au partenariat sur un pied d'égalité avec l'Europe, au nom d'un héritage commun et de la nécessité d'instaurer une zone de prospérité fondée sur la liberté des échanges. D'un autre côté, ils adoptent une attitude réticente à la constitution d'une Europe puissante qui soit un acteur majeur du système international. Les Européens ont le sentiment d'être confrontés, dans divers domaines, à un rapport de forces permanent. Dans le même temps, l'Europe, en dépit de son potentiel économique et commercial, apparaît souvent divisée et donc impuissante à mettre en œuvre une stratégie qui soit l'expression d'un intérêt général européen dans cette situation où les desseins américains sont clairs. Il y a là un handicap – de nature politique – de la construction européenne, dont les conséquences sur les relations économiques avec les Etats-Unis sont, sur nombre de dossiers importants, considérables.

L'environnement interne et externe de l'Union Européenne est en rapide mutation. L'euro lui confère une chance de devenir l'un des grands leaders financiers. L'élargissement accroîtra son influence. Mais le projet euro-méditerranéen semble plutôt souffrir de nombreuses incertitudes. Les bases de la puissance économique et commerciale de l'Union européenne demeurent fragiles: une configuration institutionnelle à l'opacité croissante, une politique étrangère et sa sécurité commune qui se cherche encore, une division persistante des Etats-membres. Des insuffisances défavorables à l'élaboration d'une stratégie cohérente. L'Union doit se montrer à la hauteur des attentes, tant parce qu'elle a des intérêts politiques et économiques à défendre que parce qu'elle a besoin d'élaborer une politique de coopération qui consoliderait son rôle régional et international. L'UE est actuellement dans un processus au terme duquel elle est tenue de répondre à plusieurs questions décisives pour son avenir et pour celui du projet euro-méditerranéen.



Bourse des Valeurs

Un nouvel environnement réglementaire en perspective

Le cadre juridique de la bourse des valeurs qui a été conçu au début de la décennie quatre vingt dix et promulgué en 1993 a montré au fil du temps beaucoup de lacunes et de failles qui ont été mises à profit lors de certaines opérations stratégiques (fusions, absorptions et introductions en bourse) et dans lesquelles les intérêts des actionnaires minoritaires ne semblent pas avoir été entièrement préservés. De telles pratiques peu conformes aux normes devant régir le fonctionnement d'une place financière ont sérieusement écornée l'image de marque de la bourse et ébranlé la confiance des épargnants. Or, le respect de l'éthique et de la transparence sont des composantes fondamentales dans l'efficacité et l'image de marque d'une place financière. De tels objectifs ne peuvent être atteints que par un cadre réglementaire ménageant une large place à l'évaluation du respect des règles de jeu et à la prise de sanctions.

Instruits par l'expérience accumulée durant ces dix années de fonctionnement de la Bourse de Casablanca et conscients de l'importance du rôle que ce marché peut jouer dans le financement et la relance de l'investissement, les pouvoirs publics s'appêtent à soumettre à l'approbation du Parlement des projets de lois destinés à combler les vides juridiques constatés ou à compléter et modifier le dispositif réglementaire en vigueur.

Une Assise Légale pour les Opérations de Pension et des Offres Publiques

Le développement spectaculaire des opérations de pension sur le marché secondaire des bons du Trésor émis par voie d'adjudication et l'existence de besoins exprimés par les opé-

rateurs en bourse a rendu nécessaire la mise en place d'un cadre juridique régissant les opérations de pension. dérogeant aux dispositions de la loi bancaire en vertu desquelles la pension peut être assimilée à une opération de crédit du ressort exclusif des établissements de crédit, le présent projet de loi autorise tout intervenant sur le marché monétaire, FCP, etc. à prendre ou à mettre en pension les valeurs mobilières inscrites à la cote de la Bourse des valeurs, les TCN, les valeurs du Trésor, les effets privés lorsque la pension est pratiquée par les établissements de crédit.

Eu égard aux offres publiques qui sont des opérations boursières visant à permettre à une personne physique ou morale d'acquérir, d'échanger ou de céder la totalité ou une partie des titres donnant accès au capital ou des droits de vote d'une société, le projet de loi les répartit en trois catégories principales. D'abord, l'Offre Publique d'Achat (OPA) peut être volontaire (acquisition d'un seuil ne permettant pas le contrôle de la dite société) ou obligatoire se traduisant par l'acquisition d'un pourcentage déterminé des droits de vote d'une société cotée assurant le contrôle de la dite société. Le projet de loi prévoit des dispositions qui visent à protéger les actionnaires qui peuvent désapprouver la prise de contrôle de leur société en leur offrant la possibilité de céder leurs titres à des conditions qui doivent être jugées recevables par le CDVM.

Ensuite, l'offre publique de retrait (OPR) est la procédure qui permet aux actionnaires majoritaires de racheter la totalité des titres de ladite société afin de permettre aux actionnaires minoritaires de se retirer du capital de cette société. Pour cette OPR qui est obligatoire au delà d'un seuil de contrôle des droits de vote d'une société cotée, la demande est présentée par les actionnaires minoritaires au CDVM qui en apprécie l'opportunité sur la base d'un ensemble de paramètres.

Enfin, l'offre publique de vente (OPV) qui est une technique boursière permettant à une société cotée de lever des fonds sur le marché boursier par le biais de la cession de titres se traduit par la cession d'une quantité de titres dont le seuil minimal est fixé par le règlement général de la Bourse des valeurs.

Par ailleurs, et afin de garantir que ces opérations d'OPV s'effectuent dans le cadre de la sécurité des transactions, de l'égalité de traitement et d'information des actionnaires et du respect de leurs intérêts, le présent projet de loi prévoit un certain nombre de principes directeurs à respecter par l'initiateur de ces opérations : établissement et diffusion d'un document d'information par l'initiateur comprenant les caractéristiques de l'offre et les objectifs de l'opération, possibilité donnée au CDVM d'apprécier la recevabilité du projet d'offre au regard notamment des principes de transparence et d'égalité de traitement et d'information des actionnaires

[**Bourse des Valeurs : Un nouvel environnement réglementaire en perspective**]

Dans le même ordre d'idée destiné à poursuivre le processus de modernisation du dispositif légal régissant le marché des capitaux, il a été décidé de procéder à la préparation de quatre projets de lois destinés à modifier ou à compléter les dahirs relatifs respectivement à la Bourse des valeurs, au CDVM, aux OPCVM et au Dépositaire central.

RESTRUCTURATION DES COMPARTIMENTS DE LA BOURSE

S'agissant de la Bourse des Valeurs, le nouveau projet de loi prévoit quatre types d'innovations majeures. Il s'agit d'abord du transfert au CDVM de certaines prérogatives assurées actuellement par le Ministre des Finances et qui ont trait aux règles de fonctionnement du marché boursier et à l'activité d'intermédiation. Le deuxième apport réside dans l'élargissement de la notion de valeur mobilière pour inclure à côté des titres de capital et des titres de créances, les parts d'OPCVM, les parts de FCP en Titrisation et les parts d'Organismes de Placement en Capital Risque. La restructuration des différents compartiments de la Bourse des Valeurs constitue le troisième apport de ce projet de texte. Ainsi, si le capital doit être entièrement libéré pour pouvoir accéder aux trois compartiments, le niveau de capital minimum requis est de 50MDH, 25Mdh, et 10Mdh respectivement pour chacun des trois compartiments. Le montant et le nombre de titres minimum à diffuser dans le public varie d'un compartiment à l'autre (75MDH et 250Mille titres pour le compartiment 1 ; 25 MDH et 100Mille titres pour le compartiment 2; 10MDH et 30Mille titres pour le compartiment 3). De leurs côtés, les TCN sont admis dans un compartiment distinct et le montant minimum d'une émission obligataire est fixé à 20 MDH. Il est également prévu la création d'un nouveau compartiment où seront négociées les actions et des parts de FCP en Titrisation et d'Organismes de Placements en Capital Risque.

RENFORCEMENT DES POUVOIRS DU CDVM

Ce renforcement se vérifie au moins à quatre niveaux. D'abord, le pouvoir de contrôle du CDVM s'étend à l'ensemble des opérateurs sur le marché des capitaux (sociétés de bourse, OPCVM, société de la bourse des valeurs, Dépositaire central, teneurs de comptes, etc.). Pour ce faire, le CDVM est investi d'une large mission d'investigation et d'enquête (recherche des délits d'initié, de manipulation de cours, effectuer des enquêtes auprès de toute personne intervenant sur des valeurs mobilières, et même effectuer, sous certaines conditions, des perquisitions).

Ensuite, les pouvoirs de sanction disciplinaire du CDVM à l'égard des organismes relevant de sa compétence ont été élargis allant de la mise en garde au retrait d'agrément en passant par l'avertissement, le blâme et/ou les sanctions pécuniaires dont le produit sera versé au Trésor public.

En troisième lieu, les circulaires du CDVM auront, à l'avenir et à la faveur de ces nouvelles dispositions, une base légale. Le projet prévoit l'institution d'un règlement général pour le CDVM, règlement qui a pour vocation de fixer les règles déontologiques applicables à son personnel et aux membres de son conseil d'administration ainsi que les modalités de convocation, d'information et d'audition des personnes objet d'une enquête du CDVM. Enfin, l'appel public à l'épargne et l'obligation de publication d'un document d'information ne seront plus, à l'avenir, réservés à l'émission d'actions en numéraire et d'obligations mais seront étendues aux cessions de valeurs mobilières dans le grand public non averti des risques inhérents aux opérations sur valeurs mobilières.

ELARGISSEMENT DU CHAMPS DE LA POLITIQUE DE PLACEMENT DES OPCVM

Le projet de texte prévoit d'abord l'élargissement du champ de la politique de placement des OPCVM aux TCN sous réserve qu'un OPCVM ne pourra employer en TCN d'un même émetteur plus de 20% de ses actifs comme il ne peut détenir plus de 20% d'une même catégorie de TCN émises par un même émetteur ; dans le même ordre d'idées, il est prévu l'élargissement des valeurs pouvant constituer les actifs des OPCVM aux parts d'organismes de placement en capital risque (OPCR), aux parts de FCP en titrisation, et aux TCN sous certaines conditions. Le nouveau projet de texte procède ensuite à une révision des délais de publication des rapports annuel et semestriel des OPCVM en vigueur actuellement. Ainsi, le délai du premier rapport est porté à 3 mois pour répondre aux besoins des investisseurs en matière d'information et celui du second rapport à 2 mois pour permettre aux commissaires aux comptes de disposer des délais nécessaires pour la certification des comptes, et revoit en troisième lieu le mode de calcul de la commission due par les OPCVM au CDVM. Les attributions du CDVM en matière de contrôle et de régulation de l'activité des OPCVM, des établissements gestionnaires et dépositaires ainsi que des teneurs de comptes d'actions et parts d'OPCVM, ont également été renforcées via le transfert au CDVM du pouvoir d'agrément.

En ce qui concerne enfin le Dépositaire Central, le projet de loi vise d'une part à assurer le respect de l'obligation d'admission aux opérations du Dépositaire central qui incombe aux personnes morales émettrices et aux établissements de gestion, d'autre part à instaurer l'obligation de la ségrégation des comptes des affiliés entre comptes propres et comptes de tiers et ce afin d'empêcher le tirage sur la masse, et enfin à octroyer de nouvelles prérogatives au CDVM en matière de pouvoirs de contrôle et de sanction à l'égard du Dépositaire central et des teneurs de comptes titres.

La croissance ? N'y allez pas par quatre chemins.



...Rendez-vous à la bourse.



La Bourse est un lieu de rencontre et d'échanges entre des entreprises à la recherche de capitaux pour financer leur développement, et des investisseurs en quête de placements diversifiés et rémunérateurs à moyen et long terme. La Bourse offre à cette rencontre essentielle un cadre transparent et sécurisé. Elle est ce carrefour vers lequel convergent des intérêts, des énergies, des talents différents, pour que chacun y gagne et que notre économie avance.

En Bourse, nous prenons ensemble la voie de la croissance.



Demandez les Guides de la Bourse par e-mail : contact@casablanca-bourse.com
www.casablanca-bourse.com



L'Aménagement des Sites Touristiques

Atouts et difficultés

La nouvelle orientation en faveur de la promotion du tourisme national prend de plus en plus la forme d'une stratégie volontariste pour atteindre les 10 millions de touristes à l'horizon 2010. Cette stratégie s'inscrit dans l'action de l'Etat qui vise à stabiliser le taux de croissance à un niveau plus élevé que celui enregistré jusqu'à présent.

Cette nouvelle stratégie a été consacrée par la signature d'un Accord-cadre le 10 janvier 2001 entre la CGEM et le gouvernement marocain dont les deux principaux objectifs sont : - l'attrait de 10 millions de touristes à l'horizon 2010 ; - et la construction de 80.000 chambres additionnelles. A cette fin, un programme pour aménager 6 nouveaux sites balnéaires a été adopté. Le processus de sélection des développeurs est engagé. Aussi convient-il de s'interroger sur les chances de succès de cette stratégie qui engage la Maroc sur les sentiers d'avenir de la promotion de l'industrie touristique.

Les Atouts Touristiques du Maroc

L'industrie touristique marocaine connaît une croissance significative depuis 1996. En 2001, l'activité touristique contribue pour environ 8% du PIB et 640.000 emplois directs et indirects. Avec les transferts des MRE, les recettes-voyages constituent les deux principales ressources de la balance des paiements.

Situé au sein d'une zone atlantique-méditerranéenne fortement attractive pour le tourisme mondial, le Maroc aspire, avec ses 3500 Km de cote maritime à devenir une destination balnéaire de choix.

Doté de 27 aéroports dont 11 sont internationaux, le Maroc est relié aux principales capitales d'Europe par des réseaux denses de vols aériens quotidiens.

De même l'infrastructure routière progresse et un programme ambitieux vise à combler le déficit restant à l'horizon 2004.

Ces différents atouts et une conjoncture favorable expliquent la croissance significative des recettes-voyages entre 1996 et 2001 : soit 2,8 milliards d'euros en 2001 contre 2,2 en 2000 et 1,5 en 1996.

Toutefois cette croissance paraît faible quand on compare le Maroc à d'autres destinations en Méditerranée.

En effet, malgré la prépondérance du tourisme balnéaire en Méditerranée au Maroc, 25% seulement des arrivées ont lieu en été et le reste au cours des 3 autres saisons. Cette faiblesse du tourisme balnéaire marocain s'explique, principalement, par la modestie de la capacité d'accueil dominée par Agadir et, accessoirement, par les plages méditerranéennes. Globalement, la capacité des hôtels a connu une stagnation au cours de la décennie 1990, soit 97.000 lits en 2001 au lieu de 88.578 en 1990, ce qui explique une progression annuelle presque nulle de 0,5%.

Parallèlement, dans les pays concurrents, les destinations balnéaires ont connu une croissance plus notable. En Egypte les arrivées ont progressé en moyenne de 12% entre 1995 et 2000 en raison de l'attrait des sites balnéaires comme Sharm El-Sheikh, Hurghada et les sites aménagés récemment de EL Gouna, Abou Soma et Taba Heights. En Turquie, la croissance des arrivées a été également forte, soit +15% en moyenne entre 1987 et 1997, en partie grâce aux destinations balnéaires comme Kemer, Bodrum et Antalya.

La Nouvelle Stratégie Touristique Une Option Volontariste

La nouvelle stratégie touristique repose sur une option volontariste qui aspire à atteindre 10 millions de touristes à l'horizon 2010 au moyen d'une augmentation de la capacité d'accueil des hôtels qui devraient atteindre 115000 lits. La réalisation de ces objectifs implique un investissement - estimé à près de 9 milliards d'euros (affectés principalement à la construction des stations balnéaires identifiées et à la réalisation des infrastructures nécessaires) - qui permettrait de promouvoir les recettes-voyages à un niveau d'environ 48 milliards d'euros. Une telle recette des activités touristiques porterait le taux de croissance économique à 8,5% en moyenne annuelle pour la période 2005-2010, avec une contribution du secteur touristique au PIB qui attendrait 20%. Les créations de nouveaux emplois escomptés s'élèveraient à 600.000. Cette nouvelle stratégie viserait à augmenter la capacité d'accueil du balnéaire à 65.000 lits et à 70% de la capacité totale.

[PROGRAMME DE DEVELOPPEMENT DES AUTOROUTES AU MAROC (1991-2004)]

Autoroute	Date de réalisation
Réalisée	
Rabat-Casablanca	1991
Rabat-Meknes	1998
Meknès-Fes	1998
Rabat-Sidi Al Yamani	1999
Casablanca-Settat	2001
Programmée	
Settat-Marrakech	2003
Casablanca-El Jadida	2004
Marrakech-Imntanoute	2004
Fnideq-Tetouan	2004

Source : Office National Marocain du Tourisme

Le Choix des Sites Touristiques

L'option balnéaire de la nouvelle stratégie touristique s'explique, en partie, par l'importance de la demande touristique. En effet, au moment où plus de la moitié de la demande touristique européenne s'adresse au balnéaire méditerranéen, seule la ville d'Agadir semble répondre aux exigences internationales dans ce domaine, soit 23% seulement de la capacité nationale d'accueil.

Le programme d'aménagement de 6 nouveaux sites tente de combler le déficit des infrastructures balnéaires.

[FREQUENCE DES VOLS AERIENS A PARTIR DE MOHAMMED V]

Ville	Fréquence par jour
Paris	5 vols / jours
Londres	2 vols / jours
Madrid	2 vols / jours
Milan	2 vols / jours
Bruxelles	2 vols / jours
Amsterdam	2 vols / jours
Frankfort	11 vols / semaine
Genève	11 vols / semaine
Rome	10 vols / semaine
Barcelone	1 vol / jour
New York	5 vols / semaine
Caire	3 vols / semaine

Source : Office National Marocain du Tourisme

Ainsi, le développement de la capacité touristique d'accueil nécessite, d'abord, l'identification de tels sites, totalement vierges, pour l'aménagement de zones balnéaires nouvelles sur des périmètres qui varient entre 300 et 700 ha, situés tous à proximité d'aéroports internationaux. Il s'agit de : - Plage blanche, près de Guelmim ; - Mogador, à proximité d'Essaouira ; - El Haouzia, dans la région d'El Jadida ; - Khemis Sahel, près de Larache ; - Saïdia, près de Berkane, et Taghazout, dans la région d'Agadir.

Avec le soutien de la Banque Mondiale, des études de faisabilité ont été menées pour mettre en évidence les contraintes et les potentialités de ces projets afin d'inciter les opérateurs privés à prendre en charge leur réalisation.

Un appel a été lancé aux investisseurs et un processus de sélection permettrait d'identifier les développeurs retenus. Une convention de partenariat serait établie entre l'opérateur privé et l'Etat. Cette convention précise les conditions de réalisation du projet : - l'Etat concède le terrain au développeur et prend en charge la construction des infrastructures " hors-site " (électricité, eau potable, route etc..) ; - Le promoteur s'occupe de l'aménagement interne au site. Des incitations fiscales sont également prévues et le Fonds Hassan II intervient notamment pour faciliter l'acquisition des terrains à aménager.

Les Difficultés De Mise en Œuvre

Le secteur touristique connaît un dynamisme certain qui se traduit par la promotion des investissements. Aussi 29 conventions d'investissement – dont le volume global s'élève à plus de 1,6 milliards d'euros – ont-elles été conclues depuis 1999 pour la réalisation de près de 41.000 lits.

Cependant, les chances de succès de la nouvelle stratégie basée sur le balnéaire dépendent de nombreux paramètres importants: - la célérité de l'administration (accès rapide au foncier, octroi automatique des autorisations etc.) – réalisation préalable des infrastructures, extension des stations balnéaires déjà existantes pour faire face aux demandes locales croissantes d'estivage. Dans cette perspective, il convient de tenir compte de l'évolution de la population locale à l'horizon 2020 et de mieux identifier l'ampleur de l'accroissement de ses besoins qui risquerait de compromettre la nouvelle stratégie touristique.

C'est pourquoi les retards pris dans la réalisation des projets d'aménagement des sites touristiques témoignent de l'existence de dysfonctionnements administratifs et autres qui pourraient hypothéquer les chances de succès de la nouvelle stratégie.

Privatisation de la SOMACA

Perspectives du secteur automobile au Maroc

Avec la cession de la part de l'Etat (38%) au français Renault, SOMACA est à 100% privée. Outre les 95 Mdh qu'elle doit procurer au trésor, cette cession au profit d'un constructeur européen de premier ordre a comme objectif de faire du Maroc une des plates formes industrielles de Renault. Destinée à couvrir une partie de la demande marocaine, elle vise aussi les marchés africain et sud européen. C'est ce même objectif qui avait été visé lors de la signature de la convention avec Fiat. La question est de savoir pourquoi SOMACA et Fiat n'ont-elles pas réussi à atteindre cet objectif et comment pourrait il en être autrement avec Renault ?

La privatisation de la SOMACA a nécessité un effort de mise à niveau technique, humain et financier de la société avant d'entamer les négociations avec les constructeurs recherchés. Faisant du travail à façon pour trois constructeurs différents (Fiat, Renault et Peugeot-Citroen), SOMACA n'avait pas de pouvoir sur sa politique commerciale, et n'était par conséquent que peu maîtresse de l'évolution de son chiffre d'affaires. Le renforcement de la majorité d'un constructeur dans le tour de table de la firme marocaine devrait se traduire par une vision plus globale de sa stratégie de développement qui ne peut être envisagée que dans le cadre d'un marché dépassant les frontières nationales.

Le Redressement Nécessaire mais pas suffisant

La privatisation intégrale de SOMACA a vu le jour après moult négociations entre la partie marocaine, d'une part, et les trois principaux prétendants : l'Italien Fiat, le français Renault et le malais Proton, de l'autre. Ces discussions sont intervenues après un effort de restructuration et d'assainissement de la société, basé essentiellement sur la baisse des coûts, la mise à niveau de l'appareil de production et des ressources humaines, la consolidation des fonds propres, la conformité des produits à des normes internationales de qualité, malgré le faible degré de robotisation des chaînes, et la définition d'une stratégie de développement.

Avec une production qui dépasse rarement les 20 000 véhicules par année, la société travaille avec une seule équipe, soit le tiers de sa pleine capacité de production. Aussi, et à la faveur d'un effort annuel moyen de 15 millions de dirhams d'investissements de modernisation, d'un programme de formation et de rajeunissement du personnel, d'un allègement de 15% des effectifs et du renforcement de l'encadrement technique, la compression des coûts de production, s'est traduite par une forte réduction du " Point Mort " de la SOMACA. Ce dernier est passé de 19000 unités en 2001, à 18000 unités en 2002, puis à 17000 en 2003. Cette réduction du seuil de rentabilité a permis à la société de faire face à la baisse tendancielle des ventes, particulièrement en voiture économique. C'est ainsi que, malgré de fortes dotations aux amortissements et provisions, la société a pu dégager un résultat net de 13 millions de dirhams en 2001, soit près de dix fois celui de l'an 2000, se permettant ainsi une distribution de 3 millions de dirhams de dividendes en 2002 et une consolidation de ses fonds propres (160 Mdh en 2002 contre 149 en 2000).

Stratégie de Développement Le Local et Surtout l'Export

Les actions de redressement ainsi entreprises étaient nécessaires, mais peut-être pas suffisantes pour réussir la privatisation de SOMACA. Les conditions de rentabilité ainsi mises en place restent fragiles face à la menace de la concurrence étrangère et à l'insuffisance de la demande intérieure. Alors que la déprotection douanière que doit connaître cette branche à partir de 2003 constituait une objection supplémentaire à la privatisation, les exportations à partir du Maroc peuvent présenter certains avantages compétitifs pour la Société et le reste de la branche automobile. Reste à savoir dans quelle mesure le produit choisi, la voiture économique familiale, va pouvoir répondre aux besoins des marchés cibles, se substituer à une partie des importations, en neuf mais aussi en occasion, et contribuer au développement de l'industrie des composants automobiles.

MARCHÉ LOCAL L'EFFET FISCAL

Observé sur les années 1992 à 2002, le marché marocain de l'automobile est passé par trois étapes façonnées par la politique fiscale du secteur : Avant 1995, le nombre d'immatriculations connaissait une forte croissance bénéficiant essentiellement aux véhicules importés d'occasion (VIO) avec un record de 105568 immatriculations de véhicules légers en 1994 dont 86% de VIO. L'introduction d'un nouveau barème douanier en 1995 et la réduction de 70% de la TVA sur les véhicules éco-

nomiques construits au Maroc dans le cadre de la convention conclue avec Fiat ont permis de renverser cette tendance à partir de 1996. Aussi, le nombre d'immatriculations a baissé de 50% entre 1994 et 1995 et de 21% l'année suivante, avant de retrouver son évolution ascendante en 1997. Mais ce recul a surtout été supporté par l'occasion importé, alors que le neuf a progressé de 32% en moyenne sur les années 1996 à 1999. Cette croissance a de plus en plus profité aux véhicules neufs (CBU) qui sont passés de 3% des immatriculations en 1992-94 à 35% en 2000 puis à 49% en 2002 (voir tableau). Cette tendance a de nouveau été accentuée par la réduction du taux d'abattement dégressif appliqué aux droits de douane sur les VIO de 50 à 25% à partir de 1999. Ainsi, à partir de l'an 2000, l'importation du neuf a pris le dessus sur celle de l'occasion et sur la fabrication locale. C'est dire que pour cette dernière, le levier fiscal a atteint ses limites et le consommateur, qui en a les moyens, s'est montré prêt à payer plus cher pour une meilleure qualité et une plus grande diversité.

A partir de 1998, le véhicule utilitaire léger a commencé à représenter plus de 43% des unités montées localement pour en dépasser les 50% en 2002, ce qui montre l'émergence d'une niche de marché par laquelle l'assembleur marocain peut pénétrer les marchés extérieurs.

Renault envisage le montage, à partir de 2005 d'une voiture familiale économique, plus spacieuse, plus confortable, plus puissante et dont le prix serait proche de l'actuelle voiture

économique. Renault compte ainsi fabriquer 20 000 véhicules Dacia dès 2005 pour en arriver à 40 000 vers 2008 dont 50% vendus au Maroc. Pour parvenir à un tel résultat, la nouvelle démarche économique doit aller au delà de la part de marché actuelle de ses équivalentes chez Fiat (17% en 2002). Des incitations financières (fiscalité et accès au crédit) et des améliorations technologiques et esthétiques peuvent lui permettre de récupérer des clients friands des modèles importés et conquérir certains marchés extérieurs.

LE MARCHÉ EXTÉRIEUR STRATÉGIE DE CONQUÊTE SECTORIELLE

Les principaux atouts qui ont permis de vendre le Maroc comme plate forme industrielle à l'ancienne régie française sont : la position géographique du Maroc et ses accords de libre échange ; la qualification et la compétitivité de sa main d'œuvre par rapport à l'Europe de l'est et au Mexique, et la présence d'une industrie diversifiée de sous-traitance sur le territoire Marocain. De son côté, Renault a l'avantage, notamment par rapport au malais PROTON, d'être bien implanté sur les marchés marocain, africain et européen.

Devenue majoritaire avec 46% du capital, la multinationale française doit payer 65 des 95 Mdh en 2003 et le reliquat en 2005. Ce nouveau partenariat appelle toutefois certaines questions : Les deux autres associés de référence (Peugeot et Fiat) avec 20% chacun, maintiendront ils leur part au capital dans une société dont la stratégie sera définie par un concurrent ? Fiat, qui était dans la course jusqu'à mars 2003, continuera à produire ses véhicules économiques jusqu'à fin 2004 ; quel sera le devenir de ses équipementiers ? Si certains composants sont facilement adaptables, d'autres le sont moins.

Renault envisage-t-elle une stratégie de développement de l'industrie des composants automobiles au Maroc pour alimenter ses usines européennes ?

L'industrie automobile avec ses trois composantes (montage, carrossage et équipement) va-t-elle tirer profit de cette présence pour faire face à la Chine qui recevrait près de 10 milliards de dollars d'investissement des multinationales automobiles dans les 5 années à venir ; ou celle du Sénégal et du Congo qui recevront l'américain TWA pour la fabrication de véhicules légers utilitaires.

L'élargissement de l'Europe vers l'est doit se traduire par une augmentation des coûts de production, notamment de la main d'œuvre. Il offre ainsi au Maroc la possibilité d'être la plus proche destination des unités délocalisées. L'élargissement de l'UE qui était autrefois perçu comme menace pour l'industrie marocaine serait il devenu un atout ? peut on généraliser cette approche à d'autres secteurs ?

EVOLUTION DE LA STRUCTURE DES IMMATRICULATIONS DE VEHICULES LEGERS AU MAROC EN %

	VP	VUL	CBU	Tot neuf	VIO	Nbre Total
1992	12,6	6,6	3,1	22,2	77,8	81 211
1993	8,9	4,9	3,1	16,8	83,2	87 181
1994	5,3	4,3	4,0	13,6	86,4	105 568
1995	10,6	7,5	9,6	27,6	72,4	53 072
1996	33,6	10,2	22,2	66,1	33,9	41 781
1997	20,1	14,5	28,3	62,8	37,2	49 954
1998	17,4	13,4	32,7	63,4	36,6	55 493
1999	17,5	13,6	32,3	63,4	36,6	67 532
2000	14,2	13,4	34,7	62,2	37,8	67 736
2001	18,4	16,4	41,3	76,2	23,8	60 930
2002	17,1	17,2	49,2	83,5	16,5	57 337

source : AMICA

VP : Voiture particulières fabriquées au Maroc - CBU : Voitures importées neuves
VUL : Voitures utilitaires fabriquées au Maroc - VIO : Voitures importées d'occasion



[Les Comptes Financiers de l'Etat]

Quelle lisibilité ?

La présentation conventionnelle de la loi de finances distingue trois composantes principales retraçant les ressources et les dépenses de l'Etat. La première composante concerne le budget général et porte sur l'ensemble des recettes et dépenses retenues pour les différents départements ministériels. La deuxième composante est constituée par les budgets annexes qui décrivent les opérations de recettes et de dépenses des établissements publics non dotés de la personnalité morale, essentiellement l'Imprimerie officielle, la Conservation foncière et la RTM, et qui ont été complétés ces dernières années par les comptes relatifs aux services gérés de manière autonome (SEGMA). Les flux budgétaires correspondant aux comptes spéciaux du Trésor constituent enfin la troisième composante du budget. Ces comptes hors budget sont créés pour des opérations spécifiques avec un programme de dépenses bien défini et des moyens de financement propres.

De ces trois composantes, le budget général s'accapare évidemment l'essentiel des ressources financières prévues pour l'exercice budgétaire couvrant les dépenses de fonctionnement et d'investissement des administrations avec une enveloppe budgétaire représentant plus de 85 % du total. Les budgets annexes et les dotations pour les SEGMA bénéficient d'à peine 2 % des ressources budgétaires alors que les dotations des comptes spéciaux représentent 13 % de l'enveloppe globale.

La structure des données budgétaires telle qu'elle se présente dans la loi de finances selon les classifications administrative, économique ou fonctionnelle permet une lecture détaillée des comptes publics selon différents critères d'analyse. Cette lecture est facilitée par ailleurs par les multiples documents, rapports et annexes accompagnant la loi de finances qui précisent le contexte économique et financier d'élaboration du budget, les objectifs retenus pour l'exercice concerné, les contraintes de mise en oeuvre et les arbitrages effectués. L'information fournie sur les comptes de l'Etat paraît ainsi assez complète dans la mesure où elle précise les ressources et les emplois relatifs aux différentes sphères d'intervention des pouvoirs publics. Force est de constater cependant que cette information qui obéit à la logique " linéaire " de prélèvements et de dépenses est encore loin de répondre aux besoins d'évaluation, de contrôle et de gestion à court et long terme des finances publiques.

La raison à cela tient au fait que les comptes financiers produits par l'Etat obéissent à une comptabilité de caisse au lieu d'une comptabilité en droits constatés, en ce sens qu'ils n'appréhendent que les flux de trésorerie. Ce système qui permet de transférer d'une année sur l'autre l'enregistrement de certaines charges peut donner une image erronée de la situation financière de l'Etat. La

non consolidation des comptes de l'administration et de ses démembrements ne permet pas de faire l'évaluation pertinente des états financiers correspondants du fait qu'il suffit de procéder à une débudgétisation de certaines dépenses pour améliorer la présentation de la situation des finances publiques. D'un autre côté, la comptabilité de caisse ne permet pas d'intégrer les provisions pour charges à payer, les amortissements des investissements ou encore les garanties financières accordées par l'Etat et qui ne sont pas comptabilisées. Ces insuffisances qui remettent en cause la transparence et la crédibilité des comptes publics peuvent conduire à des erreurs d'appréciation quant à la soutenabilité de la politique budgétaire compte tenu des engagements pris en la matière.

La conception du budget reste par ailleurs soumise aux moyens disponibles. Cette conception qui justifie le recours à la simple comptabilité de caisse pour le contrôle du respect des crédits peut induire de multiples distorsions et inefficacités dans les choix budgétaires. L'approche d'un budget de programme qui se substitue à celle à un budget de moyens ayant prévalu jusqu'à présent permet de dépasser cette situation. La méthode de budgétisation de programme implique en effet que les allocations de crédits devront se baser sur les coûts des activités de l'Etat. La détermination des coûts des prestations publiques devra intégrer pour chaque exercice budgétaire la totalité des charges et des produits relatifs à ces prestations comptabilisés en droits constatés, tenant compte, notamment, des engagements et risques ne donnant pas lieu à des décaissements. La prise en compte des coûts liés aux immobilisations et autres facteurs patrimoniaux nécessitera le développement d'une comptabilité du patrimoine de l'Etat comme composante essentielle des comptes publics.

L'élaboration des comptes publics devrait être en conséquence améliorée afin de donner plus de crédibilité aux finances de l'Etat au moins à deux niveaux. Le premier niveau est celui de l'introduction de la comptabilité en droits constatés qui implique la comptabilisation des charges et des produits rattachés à l'exercice concerné. Le deuxième niveau concerne l'amélioration de la description comptable des actifs de l'Etat. Ceci impliquera en premier lieu le développement d'une comptabilisation patrimoniale qui est actuellement largement déficiente. Il impliquera ensuite la consolidation de tous les comptes du secteur dans le but d'éliminer, au plan des informations budgétaires, les conséquences des débudgétisations pour donner une image plus crédible de l'ensemble du secteur de l'administration et ses démembrements. La présentation des comptes publics devra enfin être complétée par les documents annexes au bilan qui décrivent les engagements hors bilan de l'Etat et permettent une meilleure appréciation de la soutenabilité de la politique budgétaire.



Système Educatif et Capital Humain

Incidence de la transition démographique

Le rôle déterminant de l'accumulation du capital humain dans la dynamique de croissance a conduit les pouvoirs publics à consentir des efforts considérables en matière d'éducation et de formation tout au long des dernières décennies. Ces efforts qui ont permis d'enregistrer des progrès appréciables en matière de scolarisation aux différents niveaux d'enseignement et de formation professionnelle restent encore insuffisants eu égard aux besoins dans un contexte économique globalisé.

La nouvelle approche de la croissance accorde une importance grandissante au capital humain en tant que facteur déterminant dans le processus d'expansion économique. On considère en effet que l'accumulation du capital humain, au même titre que celle du capital physique, contribue non seulement par elle-même à l'accélération de la croissance mais aussi par ce qu'elle génère comme gains de productivité de façon endogène. Ce rôle moteur de la croissance est davantage renforcé dans le nouveau contexte d'ouverture et de globalisation et où la compétition internationale des économies se construit de plus en plus sur le progrès technique, fruit de l'innovation, du savoir et du savoir-faire. Les travaux portant sur les sources de croissance qui ont permis de développer différentes approches permettant de mesurer les contributions des facteurs au rythme de progression de l'activité corroborent ces analyses en soulignant l'apport décisif du capital humain dans la réalisation des gains de productivité et l'accélération de la croissance. On estime que cet apport peut atteindre dans certaines phases d'expansion économique près des deux tiers du taux moyen de croissance. Dans le cas du Maroc, les estimations effectuées à ce sujet sur la période couvrant les trois dernières décennies montrent que les contributions des différents facteurs à la croissance se répartissent à raison de 23 % pour le facteur capital, de 49 % pour le facteur travail et de 28 % pour le facteur résiduel. La référence à des périodes relativement plus homogènes du point de vue des tendances de l'activité et des orientations de politique économique fait ressortir des contributions sensiblement plus importantes du capital humain sous le double effet de l'accumulation du facteur travail et des gains de productivité qu'il génère. Ce résultat

qui donne toute la mesure des progrès réalisés en matière de développement des ressources humaines découle des efforts consentis dans les domaines de l'éducation et de la formation comme le montre l'évolution des différentes composantes du secteur au cours des dernières décennies.

Evolution du Système Educatif

Les Efforts en Matière de Scolarisation

Le Maroc devait faire face au lendemain de l'indépendance à une situation éducative des plus préoccupantes. Avec un taux de scolarisation ne dépassant guère 13 % dans le primaire et 2,5 % dans le secondaire, l'analphabétisme touchait près de 90 % de la population et présentait un réel handicap au développement économique et social du pays. Cette situation a conduit les pouvoirs publics à initier une série de réformes pour faire face de façon urgente à l'hétérogénéité des systèmes éducatifs existants, à la faiblesse des effectifs scolarisés et au manque de cadres formateurs. La priorité ainsi accordée au secteur de l'éducation et à la formation des cadres dès les premiers plans de développement économique et social a permis une extension relativement rapide de l'enseignement public, notamment dans le primaire et le secondaire. De 951 milliers d'élèves qu'ils comptaient en 1961-62, ces deux niveaux d'enseignement ont vu leurs effectifs passer à près de 1,5 millions en 1971-72 pour dépasser les trois millions en 1981-82. Le taux de scolarisation des enfants âgés de 7 à 12 ans a pu ainsi enregistrer une nette amélioration en se situant à la jonction des décennies soixante-dix et quatre-vingt autour de 58 %. La même tendance est à relever au niveau de l'enseignement supérieur dont les effectifs ont largement dépassé les 100 000 étudiants à la fin de la décennie soixante-dix après avoir été insignifiants au début des années soixante. Ces résultats qui attestent des progrès appréciables de l'ensemble du système éducatif au cours des deux premières décennies de l'indépendance ont nécessité la mobilisation de ressources importantes à la fois pour mettre en place les infrastructures scolaires et répondre aux besoins en formateurs sans cesse croissants. Bénéficiant de moyens budgétaires évalués annuellement autour de 5,5 % du PIB, la politique éducative était, tout au long de cette période, axée sur la mise en place des infrastructures pour satisfaire la demande sociale en matière d'éducation.

Réforme de 1984

Développement de la Formation Professionnelle

Cette orientation devait connaître des ajustements progressifs vers le milieu de la décennie quatre-vingt à la suite des difficul-

tés financières qu'a connues le Maroc et surtout de la montée du chômage des jeunes diplômés. Tout en poursuivant l'objectif de généralisation de la scolarisation, la politique éducative devait prêter plus attention à la formation professionnelle en oeuvrant dans le sens d'une meilleure articulation entre le système éducatif et le système productif. C'est dans le cadre de cette nouvelle orientation qu'ont été initiées la réforme du système de formation professionnelle en 1984 et la réforme du système éducatif en 1985 instaurant l'enseignement de base. A travers le développement parallèle de l'enseignement général et de l'enseignement professionnel, ces deux réformes devaient permettre la récupération des élèves ne pouvant poursuivre une scolarité régulière en leur offrant une formation qualifiante. La configuration de l'ensemble du système éducatif marocain a connu ainsi un changement significatif durant la décennie quatre-vingt aussi bien du point de vue de l'évolution des effectifs que de leur structure par niveau d'enseignement.

Le taux brut de scolarisation des enfants de 7 à 12 ans dans le premier cycle de l'enseignement fondamental devait ainsi atteindre 85,2 % d'après les résultats de l'enquête sur les niveaux de vie 1998-99. Ce taux qui a gagné près de 23 points depuis le début de la décennie résulte des efforts entrepris en matière de scolarisation principalement en milieu rural et en faveur des jeunes filles. Il en est de même de la scolarisation au niveau du deuxième cycle de l'enseignement fondamental et au niveau de l'enseignement secondaire dont les taux bruts ont atteint en 1998-99 respectivement 52,5 % et 21,8 %. On rappellera que ces taux se sont établis au début de la décennie à 44,5 % et 18,9 % pour chacun de ces deux niveaux d'enseignement.

La mise en œuvre de la Charte de l'Enseignement à partir de l'année scolaire 2000-2001 devait par ailleurs marquer un nouvel élan à l'ensemble du système en fixant les priorités à court et moyen terme et en traçant de nouvelles perspectives de réforme en matière d'éducation et de formation. Les principaux axes retenus dans le cadre de la charte sont la généralisation de la scolarisation et l'amélioration de la qualité de l'éducation et de la formation à travers la restructuration du système éducatif, le renforcement des moyens tant humains que matériels et l'adoption d'une approche décentralisée dans la gestion du secteur. S'agissant de l'objectif de généralisation de la scolarisation, les progrès enregistrés au cours des dernières années montrent que l'accès universel à la première année de l'enseignement fondamental pourrait être atteint en 2004. Le grand défi qui se posera pour les années à venir sera, compte tenu de cette évolution, celui de la qualité de la formation dispensée.

Les progrès réalisés en matière d'éducation et de formation ont eu par ailleurs des répercussions positives au plan de l'accumulation du capital humain avec l'amélioration du niveau d'instruction de la population et du niveau de qualification de la force de travail. On relève ainsi que la population alphabétisée qui représentait à peine 45 % de la population totale au début de la décennie quatre-vingt-dix a progressé de façon notable pour s'établir actuellement autour de 56 %. Cette progression apparaît encore plus marquée s'agissant de l'offre de travail par niveau de formation. Les statistiques de l'emploi révèlent à ce propos que la population active se prévalant d'un diplôme de niveau moyen représente actuellement 33 % de l'offre de travail contre à peine 18 % au début des années quatre-vingt. Il en est de même de la population active ayant une formation supérieure dont la part dans l'offre totale s'est accrue de 12 % à près de 20 % durant la même période. Ces données qui témoignent des efforts consentis au plan de l'accumulation du capital humain restent encore insuffisants compte tenu des besoins mais aussi des standards des pays à niveau de développement comparable.

Transition Démographique et Reconfiguration du Système Éducatif

La phase de transition démographique que connaît actuellement le Maroc dans un contexte économique globalisé repose la problématique de la formation du capital humain en des termes nouveaux. Les projections de la population d'âge scolaire effectuées à l'horizon 2014 par le CERED font état d'une baisse des effectifs à scolariser à partir de 2001 tant au niveau de l'enseignement primaire qu'à celui du secondaire. On notera à titre illustratif que le total des effectifs à scolariser aux niveaux primaire et secondaire s'établira en 2014 à 7 millions d'élèves, soit près de 400 milliers d'élèves en moins qu'en 1994. Cette donnée nouvelle est de nature à bouleverser complètement la configuration d'ensemble du système éducatif dans la mesure où l'objectif de l'accès à l'enseignement fondamental de tous les enfants âgés de 6 à 12 ans peut être pratiquement réalisé à plus ou moins brève échéance. Les efforts à déployer devront dans ces conditions viser la hausse des taux de scolarisation au niveau du deuxième cycle de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, l'amélioration de l'écoulement des effectifs et la réduction des déperditions à ces deux niveaux d'enseignement. Ils devront viser également le renforcement de la qualité de l'enseignement dispensé. La phase de transition démographique exigera par ailleurs une approche plus flexible dans la gestion des ressources humaines et matérielles allouées au secteur en attendant la stabilisation des flux scolaires.

Vite, ne ratez pas votre **insertion** dans **Kompass 2004 !**



Nouveau

le 2^{ème} volume est tout en couleur !

Dernière limite
octobre 2003



C'est toujours par là qu'on passe.

ANNUAIRES • CD ROMS • MARKETING DIRECT
Tél. 022 25 08 08 • Fax 022 23 25 12 • E-mail : info@kompass.ma

Vous cueillez des roses
là où nous plantons nos tubes

Offrir un bouquet de fleurs, quel merveilleux cadeau ! Mais, nous le savons bien, ce joli bouquet a demandé beaucoup de travail, de l'énergie, du savoir-faire et de la passion.

Votre principal objectif c'est de proposer à votre clientèle nationale et internationale, des produits de qualité car votre image en dépend.

Chez Tube et Profil, grâce à notre longue expérience et notre parfaite maîtrise du monde de l'acier, nous vous offrons toute une gamme de tubes appropriés à chaque besoin et à chaque attente. C'est notre manière de contribuer à la consolidation de votre image et à la beauté de vos fleurs.

tüv

DIN EN ISO 9001
Zertifiz. 01 100 000022



TUBE ET PROFIL

tüv

DIN EN ISO 9001
Zertifiz. 01 100 000022

L'alliage de l'expérience et de l'acier